



Quels documents conserver en élevage ?

INS024--OVIQUAL
Création 25/11/2019
Modifié 10/06/2021
Version 02
Page 1/1

1. Inventaire documents à conserver en élevage

Documents qualité spécifique au cahier des charges

- Demande d'Identification signée (ENR-013)
- Cahier des Charges + Plan de contrôle OU le Règlement de Production + connaissance site internet OVIQUAL : www.oviqua.fr
- Copie du dernier contrôle interne
- Copie du dernier contrôle externe

Documents de suivi des opérations en élevage composant le registre d'élevage (Consigne : conserver 1 année complète d'activité)

- Description d'exploitation (plan et/ou équipement des bâtiments, date de construction des bâtiments le cas échéant)
- Carnet d'agnelage
- Document de circulation
- Carnet sanitaire et ordonnances
- Factures d'achat de traitements hors prescription vétérinaire
- Comptes-rendus d'abattage
- Etiquettes, bons de livraison, factures des aliments et fourrages achetés
- Factures d'IA et certificat des reproducteurs

Autres documents de suivi des opérations en élevage :

- Identifiants et documents de traçabilité : tableau de traçabilité (cf règlement de production)
- Déclaration PAC
- Plan d'assolement
- Rendements
- Relevé parcellaire
- Plan d'alimentation

Certains documents peuvent être électroniques (carnet d'agnelage, carnet sanitaire...)

2. Inventaire des situations entraînant une mise à jour des documents qualité

- Demande d'Identification : modification de raison sociale ; modification de statut (GAEC, EARL, ...) ; changement d'adresse de l'exploitation ; changement de numéro siret, changement de numéro EDE
- Nouvelle version du cahier des charges ou du plan de contrôle sauf si l'éleveur sait indiquer que les documents à jour sont sur le site internet d'Oviqual